



Vendeur qui augmente son prix après commande & encaisse l'acompte

Par **delphine**, le **26/01/2012** à **12:34**

Bonjour,

Le 21/01/12 nous avons commandé un poêle à bois dans un magasin de bricolage. À la commande il nous a été demandé de verser un acompte de 300€ ce que nous avons fait. Sur la facture il est bien stipulé la marque ainsi que la couleur du poêle demandé au prix de 961€. quelques heures plus tard le vendeur nous rappelle et nous informe avoir fait un erreur sur la facturation et que le poêle que nous souhaitons est en fait 400€ plus cher. Le prix qu'il nous a indiqué à la commande concerne en fait une autre couleur de poêle.

Il nous demande alors de choisir entre payer la différence ou commander l'autre couleur de poêle.

Nous lui demandons la réflexion en lui indiquant que si nous avons passé commande chez lui c'est en raison du prix et type de poêle qu'il nous proposait et que du coup la donne est changée. Il accepte de ne pas encaisser notre acompte en attendant.

Quand nous essayons de le joindre à nouveau le lundi on nous informe que le vendeur n'est pas présent et que nous ne pouvons pas parler à un responsable.

Ce matin mon conjoint parvient enfin à joindre le vendeur (entre temps notre chèque d'acompte a été encaissé!) et lui explique que pour nous la facture fait état du bon poêle à la somme de 961€ et que son offre faite suite à son erreur ne nous convient pas, et que de plus notre acompte a été encaissé. Le vendeur s'est alors montré agressif.

Je souhaiterai savoir dans quelle mesure, à partir du moment où nous avons une facture détaillant bien le produit et que nous avons versé un acompte qui a été encaissé, nous pouvons exiger d'avoir le produit commandé au prix qui nous avait été donné initialement.

Vous en remerciant par avance.